

OFFICE  
FRANÇAIS  
de  
L'IMMIGRATION  
ET de  
L'INTÉGRATION

MMM... ce que vous me décrivez comme une  
blessure par machette ressemble fort à  
une cicatrice de chute de vélo...

IL EST où VOTRE  
CERTIFICAT de  
TORTURE ?



**Madame, Monsieur,**

Vous avez été élu(e) dans mon département.

Le projet de loi de réforme de l'asile porte atteinte à des principes fondamentaux qui me sont chers. Malgré l'annonce d'objectifs louables, il prévoit d'accélérer les procédures au moyen d'expédients. Sur la base d'*a priori*, l'administration pourra priver des exilés du droit d'exposer pleinement leurs craintes de persécutions. Pas d'asile au rabais en France:

- non la présomption de fraude contre les demandeurs d'asile et aux « procédures accélérées » expéditives.
- non au pouvoir discrétionnaire de l'administration (Préfecture/OFIG/OFPRA) pour décider du sort d'un demandeur.
- non au juge unique : le droit pour tous les demandeurs d'asile d'être entendus collégalement par des juges de l'asile spécialisés, et d'avoir du temps et des moyens pour comprendre et être compris, dans leur langue.

Salutations respectueuses,

Signature :

Nom :

[www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)



0,61 €

**Mme/M.** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

FRANCE